



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/717  
4 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 4 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du sixième rapport circonstancié sur les préjudices subis, entre le 15 avril 1992 et le 31 décembre 1995, par suite de l'application des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ali Sunni MUNTASSER

Annexe

GRANDE JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE SOCIALISTE,  
COMITÉ POPULAIRE GÉNÉRAL POUR LES LIAISONS EXTÉRIEURES  
ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Sixième rapport circonstancié sur les préjudices subis,  
entre le 15 avril 1992 et le 31 décembre 1995, par suite  
de l'application des résolutions 748 (1992) et 883 (1993)  
du Conseil de sécurité

Les préjudices considérables imputables à l'application des mesures coercitives injustement imposées au peuple arabe libyen conformément aux résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité ne cessent de s'aggraver au fil des jours sur les plans humain, économique et social. S'ajoute à cela le ralentissement de tous les programmes et plans de développement de l'infrastructure, ce qui porte un coup sévère aux espoirs du peuple arabe libyen et à ses aspirations vers le progrès, le bien-être, le développement, la stabilité, la sécurité et la paix.

On trouvera ci-après des détails concernant le préjudice physique, matériel et financier considérable subi par le peuple libyen au cours de la période considérée dans le présent rapport.

CONSÉQUENCES SUR LE PLAN HUMAIN

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Dans ce secteur, le but est d'offrir des soins de santé et des prestations sociales à tout un chacun, pour atteindre les nobles objectifs fixés par la communauté internationale par le biais des organisations internationales et régionales et des institutions spécialisées. Pour ces organismes, l'application du principe de la santé pour tous est nécessaire pour que tous les groupes et toutes les couches de la société puissent progresser sur des bases solides et atteindre leurs objectifs dans le domaine de la santé, ainsi que sur le plan social.

À ce sujet, il convient de faire observer que le secteur à l'examen a subi un préjudice considérable sur les plans matériel et humain. L'ensemble de la population libyenne et la plupart des délégations de pays frères et amis présentes en Libye en ont pâti, comme en témoignent les exemples suivants :

1. Environ 15 750 personnes résidant dans la Grande Jamahiriya souffraient de maladies graves (maladies cardio-vasculaires; fracture de la colonne vertébrale, de la cage thoracique ou du crâne; maladies oculaires chroniques; décollement de la rétine; brûlures graves; cancers et tumeurs malignes; ...) et devaient recevoir des soins d'urgence (neurochirurgie; greffe de moelle épinière; greffe de rein; traitement de la cornée; fixation de prothèse; ...). En raison du maintien du blocus aérien, ces personnes, qui ne pouvaient pas être traitées dans les hôpitaux et les centres de santé locaux, n'ont pas pu être transportées par avion vers d'autres pays pour recevoir les

/...

soins voulus et subir les examens médicaux et les opérations chirurgicales nécessaires dans des hôpitaux et des centres de santé spécialisés disposant d'équipement moderne. Faute de soins, la plupart d'entre elles sont décédées dans des conditions dramatiques.

2. Plus de 780 blessés graves (des accidentés de la route pour la plupart) sont décédés dans les ambulances qui les transportaient vers les aéroports de pays voisins, malgré les difficultés liées aux voyages par route, pour qu'ils puissent prendre l'avion et se faire soigner à l'étranger.
3. Mille cent trente-cinq cas de mortinaissance ont été enregistrés par suite de fausses couches et 514 femmes sont mortes en couches dans les différentes maternités du pays, faute de médicaments, de sérums et de vaccins. Avant l'imposition du blocus aérien, ces fournitures étaient importées régulièrement par avion, en prenant les précautions d'usage pour préserver leur activité. La Grande Jamahiriya pouvait ainsi faire face à ses besoins dans ce domaine, notamment dans les situations d'urgence.
4. Le nombre de décès dus aux accidents de la route a augmenté en raison du maintien du blocus aérien et, par conséquent, de la nécessité, pour la population libyenne, de voyager par la route. Les Libyens étant obligés d'emprunter le réseau routier reliant les principales villes de la Grande Jamahiriya, qui sont très éloignées les unes des autres, des centaines d'entre eux ont eu des accidents dans lesquels ils ont trouvé la mort ou dont ils se sont sortis vivants, mais handicapés à vie.

Le nombre d'accidentés de la route s'est élevé à 15 260 personnes des deux sexes et de tous âges, dont 2 560 sont décédées. Les 12 700 autres souffrent de blessures graves ou sont handicapés à vie.

Plus de 18 200 véhicules, publics et privés, ont été endommagés. Le préjudice matériel est estimé à environ 1 450 000 dollars.

5. Le nombre de décès parmi les diabétiques a augmenté, faute de sérums et de médicaments.
6. La pénurie de vaccins antipoliomyélitiques, qui ne cesse de s'aggraver, a entravé tous les programmes de soins, de prévention et de sensibilisation, périodiques ou annuels, lancés dans le cadre de campagnes de vaccination nationales et internationales selon un calendrier précis. Bon nombre d'enfants, notamment des Libyens, ont ainsi été privés des doses qui auraient dû leur être administrées à des dates précises, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé et aux lois et réglementations nationales régissant la santé publique.
7. Les services de santé et de prévention offerts dans le cadre des programmes de santé scolaire se sont ralentis, tout comme les programmes et les activités des centres de soins destinés aux mères et

aux enfants, aux arriérés mentaux ou aux sourds-muets et des centres de réadaptation des handicapés physiques ou mentaux.

8. Les compagnies pharmaceutiques internationales ont tardé à fournir au secteur de la santé et de la sécurité sociale et aux établissements hospitaliers les médicaments et les équipements dont ceux-ci avaient besoin pour traiter et prévenir les maladies.
9. Les entreprises spécialisées dans la maintenance des avions sanitaires ont refusé de fournir à la Libye les pièces de rechange nécessaires à l'entretien de sa flotte et du matériel embarqué. Ces avions, qui rendent service aussi bien aux citoyens libyens qu'aux ressortissants de pays étrangers résidant en Libye, ne peuvent plus remplir pleinement leur mission humanitaire, tant en Libye qu'à l'étranger, d'autant que la Jamahiriya est un pays très vaste.
10. Certaines fournitures médicales (sérums, vaccins, produits sanguins, hormones, réactants pour le dépistage du sida, iode radioactif, ...), qui sont généralement importées par avion en prenant les précautions d'usage afin de préserver leur activité, et pour l'acquisition desquelles il faut déposer des demandes spéciales, sont régulièrement livrées en retard car elles sont désormais transportées par route ou par mer. À leur arrivée en Libye, la plupart de ces fournitures (en particulier le vaccin antipoliomyélitique) ont déjà perdu leur efficacité (stockage dans de mauvaises conditions, ...), ce qui a provoqué une augmentation du nombre de décès parmi les femmes et les enfants, notamment pendant les accouchements, ainsi que la désorganisation des services de santé d'une manière générale.
11. Le secteur de la santé et de la sécurité sociale a subi des pertes, évaluées à environ 185 800 000 dollars, en raison du maintien du blocus aérien qui est imposé à la Grande Jamahiriya et qui est à l'origine du retard pris dans les livraisons de fournitures médicales. La Libye s'approvisionne auprès d'entreprises mondiales spécialisées pour faire face aux besoins de divers établissements (facultés de médecine, instituts techniques, centres pour la réadaptation des handicapés, hospices de vieillards, ...).
12. Le maintien du blocus aérien a porté un coup sévère aux services de santé et de prévention instaurés dans le cadre d'accords de coopération technique internationaux. La Grande Jamahiriya s'efforce d'appliquer, de développer et de renforcer ces accords, conclus avec divers pays, afin de faire progresser le secteur de la santé et de la sécurité sociale et de moderniser tous les établissements hospitaliers, et ce pour offrir à tout un chacun des soins de santé, des traitements et des services de prévention de meilleure qualité.
13. Le maintien du blocus a également entravé les programmes de coopération entre, d'une part, le Comité populaire général pour la santé et la sécurité sociale et les établissements qui en relèvent et, d'autre part, l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La plupart des visites que des experts internationaux et des équipes de travail

de l'OMS devaient faire en Libye ont été annulées ou reportées, ce qui a ralenti tous les principaux programmes de santé et de prévention, ainsi que les efforts visant à promouvoir et à moderniser le secteur de la santé et de la sécurité sociale. L'échec ou la stagnation de la coopération internationale dans ce domaine empêcherait la Libye d'atteindre les objectifs fixés par l'OMS et d'appliquer la Stratégie de la santé pour tous d'ici à l'an 2000, établie par l'Organisation.

14. Plus de 360 médecins spécialistes et conférenciers de haute compétence, employés par des universités et des centres médicaux du monde entier, n'ont pas pu se rendre dans la Grande Jamahiriya pour traiter des personnes atteintes de maladies graves, réaliser des interventions chirurgicales délicates dans les hôpitaux publics, faire passer des examens, à différentes périodes de l'année, dans les facultés de médecine des universités libyennes, et participer aux conférences, aux colloques et aux cycles d'études organisés périodiquement dans la Jamahiriya.
15. La pénurie de pièces de rechange, qui s'aggrave, a entraîné une détérioration de la maintenance du matériel médical moderne (électromécanique) utilisé dans les hôpitaux et les centres médicaux. S'ajoute à cela le manque de compétences techniques dont souffrent la plupart des hôpitaux et autres établissements de santé situés dans les villes principales ainsi que dans les villages.
16. Plus de 8 500 médecins de nationalités diverses n'ont pas pu se rendre dans la Grande Jamahiriya pour y travailler dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale en raison des difficultés et des obstacles dus au maintien du blocus aérien imposé à la Jamahiriya. De plus, quelque 6 400 médecins spécialisés dans divers domaines n'ont pas renouvelé leur contrat, ce qui a eu une incidence très négative sur la qualité des soins de santé dans la plupart des hôpitaux et autres établissements de santé.

#### CONSÉQUENCES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

##### I. AGRICULTURE ET RESSOURCES ANIMALES

Depuis le 15 avril 1992, date de l'application des sanctions prévues par les résolutions 748 (1992) et 833 (1993) du Conseil de sécurité, le secteur de l'agriculture et des ressources animales a subi un préjudice considérable et des pertes financières sévères, ce dont ont pâti toutes les entreprises et les établissements opérant dans ce secteur, ainsi que les programmes de développement établis dans ce domaine. Ainsi, la production agricole et animale a sensiblement baissé, les pertes financières étant estimées à 5 982 249 782 dollars, réparties entre plusieurs secteurs.

A. Agriculture

Production végétale

On trouvera ci-après des détails concernant le préjudice matériel et les pertes financières subis par ce secteur.

1. Compte tenu du maintien du blocus aérien, les agriculteurs, les coopératives agricoles et les entreprises agro-industrielles n'ont pas pu exporter l'excédent de production locale (légumes, fruits, ...), qui, d'ordinaire, est exporté par avion. Les pertes financières se sont élevées à 710 777 777 dollars.
2. Il n'a pas été possible pour la Grande Jamahiriya d'importer des plants de fruits, destinés à être repiqués, dans des conditions qui permettraient de les protéger contre les maladies des plantes. Ces plants sont difficiles à produire sur le plan local, faute de semis. En outre, il n'a pas été possible d'importer des semis de plantes d'ornement ou des graines de légumes normales ou hybrides, en quantités suffisantes, ce qui a empêché la Grande Jamahiriya d'atteindre les objectifs de ses programmes agricoles. Les pertes financières dans ce domaine ont été estimées à environ 20 500 000 dollars.
3. La Grande Jamahiriya n'a pas pu importer le matériel de production nécessaire à l'exploitation des pépinières de fruits. S'ajoute à cela la pénurie croissante de main-d'oeuvre qualifiée pouvant travailler dans les pépinières et les projets agricoles publics ou privés, ce qui a entraîné une forte baisse du rendement sur le plan local, ainsi que la détérioration des services phytosanitaires. Les pertes financières subies ont été chiffrées à environ 13 750 000 dollars.
4. Les associations d'apiculteurs libyens ne pouvant pas importer des abeilles directement par avion, les autorités compétentes ont été obligées de prendre livraison des chargements aux aéroports de pays limitrophes. L'importation des abeilles dans ces conditions en a fait mourir un très grand nombre, d'où une augmentation des frais, une baisse de la production de miel et, par conséquent, une hausse des prix sur le marché intérieur. Les pertes dans cette branche d'activité ont été estimées à 17 219 700 dollars.
5. L'application des sanctions a provoqué une baisse sensible de la production agricole (grains, fourrage, ...). Les pertes matérielles et financières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Produit	Production		Pertes	
	Escomptée (milliers de tonnes)	Effective (milliers de tonnes)	Production (milliers de tonnes)	Valeur (millions de dollars)
Blé	455 502	153 760	301 742	53 922 984
Orge	942 294	369 448	472 846	64 555 289
Légumineuses	46 243	21 400	24 843	6 039 750
Fourrages	805 994	621 316	285 278	73 807 256
Total	2 250 033	1 165 924	1 084 709	198 325 279

6. La baisse de la production agricole pendant la saison 1995 a touché en particulier les fruits, les olives, les amandes, les légumes, les fruits d'arbres à feuilles et les grains. Les pertes financières ont été estimées à 1 088 801 300 dollars.

#### Forêts et pâturages

Les préjudices causés et les pertes matérielles et financières occasionnées dans le domaine des forêts et des pâturages peuvent être évalués comme suit :

- Les retards dans l'exécution des projets de développement et de mise en valeur des pâturages et des forêts visant à accroître la surface de la couverture végétale dans les diverses zones naturelles libyennes (littoral, plaines et vallées, versants et plateaux des chaînes montagneuses, oasis sahariennes) ont causé de graves préjudices et des pertes financières estimées à environ 2 650 000 dollars.
- Les retards dans la fourniture des matériels et équipements de lutte contre les incendies de forêts ont causé des dommages matériels considérables dont on estime le coût à quelque 3 973 777 dollars.

#### Ressources en eau

La difficulté d'obtenir les matériels, équipements et pièces de rechange (principalement produits par certains pays occidentaux) nécessaires au forage de puits et à l'extraction des eaux de surface et des eaux souterraines a entraîné, vu l'impossibilité d'importer directement ce matériel en Libye, et la nécessité de le faire transiter par des pays tiers, des frais de transport accrus.

Les voyages à destination de la Libye sont rendus difficiles pour les techniciens et travailleurs étrangers spécialisés dans le forage de puits, les études hydrologiques et l'analyse en laboratoire des eaux potables et des eaux destinées à l'irrigation, à l'agriculture, à l'industrie et à d'autres secteurs d'activité.

### Prévention

Les difficultés que rencontrent les inspecteurs phytosanitaires et les inspecteurs vétérinaires pour se rendre dans les pays où s'effectue le chargement des marchandises, en raison de l'interruption des vols en provenance et à destination de la Libye, ont entravé la mise en oeuvre et le suivi d'importantes mesures d'inspection, imposant un accroissement des frais de voyage dû à la nécessité de transiter par des pays tiers. Les pertes ainsi subies s'élèvent à environ 277 777 dollars.

Les retards dans la réalisation du projet de laboratoire d'analyse des pesticides ont contraint les services compétents à effectuer tous ces travaux d'analyse dans certains pays frères et pays amis, ce qui a entraîné des pertes supplémentaires d'un montant de 55 555 dollars.

L'interruption des campagnes de détection et de lutte contre les criquets du désert par voie aérienne, due au non-approvisionnement en matériel et équipement nécessaires ainsi qu'au manque de pesticides et de pièces de rechange destinées aux avions et aux véhicules participant à ces campagnes, a empêché la mise en application des accords de coopération technique conclus avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui prévoyaient un projet de détection anticipée des criquets ainsi que des campagnes et programmes de lutte au moyen d'agents biologiques.

Le manque croissant de pesticides destinés à la lutte contre les fléaux agricoles et les phytopathologies des cultures, arbres fruitiers, etc.

### B. Ressources animalières

Les préjudices matériels et pertes financières subis dans le domaine des ressources animalières ne cessent de s'accroître, comme il ressort des indications ci-après :

1. La poursuite de l'embargo aérien a entravé l'exécution de plans et de programmes conduits par des cliniques et services vétérinaires dans différentes régions du pays, les fournitures vétérinaires devant être importées par voie aérienne de certains pays occidentaux n'ayant pu être acheminées. Il s'agit pour l'essentiel de vaccins et de produits biologiques qui constituent la base de la production animalière et en l'absence desquels le taux de mortalité animale peut atteindre jusqu'à 90 % de l'ensemble des ressources (animaux de basse-cour compris).
2. Le manque croissant de produits biologiques destinés à l'établissement des diagnostics de maladies animales a eu des effets négatifs sur les programmes et les travaux des laboratoires intéressés. De plus, les envois d'échantillons aux organismes internationaux chargés de confirmer ces diagnostics ont dû être interrompus, ce qui a pour effet de compliquer l'analyse des résultats sur place.
3. Il est impératif d'immuniser les animaux, de façon régulière et continue, contre certaines maladies épidémiques et contagieuses telles

/...



que l'entérototoxicité et la fièvre aphteuse, faute de quoi le taux de mortalité parmi les bêtes adultes et leurs petits risque de dépasser les 70 %.

4. Les activités de nombreux projets et installations relevant du secteur des ressources animalières ont dû être interrompues à la suite de retards dans la livraison des pièces de rechange, appareils et matériel de production et de fonctionnement nécessaires.
5. L'irrégularité des livraisons de matières premières et de matériel de fonctionnement nécessaires aux installations de production de fourrage a entraîné une baisse des taux de production.
6. Les pannes mécaniques et électriques sont continuelles dans les usines de production de fourrage en raison des retards de livraison des pièces de rechange essentielles qui auraient normalement dû être importées directement en Libye par fret aérien.
7. Les techniciens spécialisés envoyés par des compagnies étrangères pour inspecter les sociétés publiques relevant du secteur des ressources animalières (société des fourrages et des produits laitiers, notamment) en vue d'en assurer la maintenance et de procéder aux réparations les plus urgentes, ou pour effectuer des visites de travail et de suivi technique dans le cadre des accords de coopération conclus avec ces compagnies, sont dans l'incapacité de se rendre en Libye dans les délais voulus.

#### Production animalière

Les préjudices matériels et pertes financières découlant de la non-réalisation des objectifs fixés en matière de production animalière peuvent être évalués comme suit :

#### Ovins et caprins

Les pertes en viande bovine et caprine dues aux taux élevés de mortalité animale sont estimées à 131 280 tonnes, soit une perte financière d'environ 3 201 173 000 dollars.

#### Bovins

Les pertes en viande bovine dues aux taux élevés de mortalité animale sont estimées à 10 040 tonnes, soit une perte financière d'environ 154 920 000 dollars.

#### Lait de vache

Les pertes en production laitière sont estimées à environ 177 millions de litres, soit une perte financière d'environ 137 166 000 dollars.

### Volaille et oeufs

Les pertes en viande de volaille s'élevaient à 57 237 tonnes, tandis que les pertes en production d'oeufs destinés à la consommation s'élevaient à 884 031 500 unités, ce qui représente une perte financière totale de quelque 396 327 617 dollars.

### Fourrage

Le préjudice matériel causé aux installations de production de fourrage et de tourteaux correspond à une perte financière d'environ 41 666 000 dollars.

### Matériel de production

Compte tenu des orientations fixées par les plans et programmes de développement agricole (secteurs public et privé confondus), et étant donné que la réalisation de la plupart des projets prévus nécessite l'utilisation croissante de matériel de production importé, la poursuite du blocus aérien a engendré de nombreux besoins et difficultés qui ont eu des répercussions directes sur le développement du secteur de l'agriculture et des ressources animalières. Ces principaux besoins et difficultés sont les suivants :

1. L'incapacité d'importer directement en Libye, par fret aérien, le matériel agricole indispensable et la nécessité d'acheminer ce matériel via des pays tiers ont imposé un surcroît de dépense estimé à quelque 700 000 dollars.
2. L'impossibilité d'avoir accès aux matériels et techniques agricoles modernes (stations de pompage, stations de contrôle, appareils de télédétection) indispensables à la réalisation des objectifs de développement agricole a entraîné l'annulation ou la suspension de certains projets agricoles et une réduction de la superficie destinée à être cultivée et mise en valeur.
3. Les équipements et stations d'épuration de l'eau, réseaux d'irrigation, pièces détachées et autre matériel nécessaire aux installations d'élevage de volaille et de bovins, qui nécessitent un acheminement rapide par voie aérienne si l'on veut limiter l'ampleur des dommages matériels et des pertes financières dus au retard d'exécution des travaux de maintenance et des réparations des chaînes de production, n'ont pas pu être fournis dans les délais voulus.
4. L'arrêt des importations directes en Libye, par fret aérien, d'oeufs, de poussins et de poules pondeuses s'est soldé par un accroissement des taux de mortalité et de déperdition, une baisse des taux d'incubation et une augmentation des dépenses due à l'obligation d'utiliser les moyens de transport de pays tiers, ce qui a conduit de nombreux éleveurs à renoncer à la production de volaille, d'où une baisse de la quantité de volaille et d'oeufs proposés sur les marchés locaux.

5. Les retards dans la livraison de vaccins, sérums et produits vétérinaires ont empêché l'exécution des programmes d'immunisation contre les maladies animales épidémiques et contagieuses.
6. La difficulté d'importer le matériel nécessaire à la production agricole, en particulier des semences de légumes et d'autres cultures, s'ajoutant à la rareté des visites effectuées par les envoyés de compagnies agricoles étrangères, peu enclins à participer aux réunions du comité responsable des achats, dont les dates sont fixées à l'avance, empêche d'obtenir ces produits à des prix inférieurs aux prix du marché actuel, en l'absence d'une offre concurrentielle. Il s'ensuit des pertes financières supplémentaires estimées à quelque 1 666 000 de dollars.
7. L'impossibilité de participer à nombre de stages de formation, colloques, réunions, conférences et foires internationaux empêche la Jamahiriya arabe libyenne de tirer les profits qui découlent de ce type de manifestation.
8. Les revues et publications scientifiques présentant les résultats des plus récentes recherches et études, notamment les publications des organisations et institutions internationales spécialisées qui contribuent au transfert des connaissances et des informations relatives à la propagation de certaines maladies, épidémies et fléaux agricoles dans diverses régions du monde, parviennent en Libye avec retard.

## II. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Depuis l'entrée en vigueur des sanctions obligatoires imposées à la Jamahiriya arabe libyenne le 15 avril 1992 jusqu'à ce jour, le secteur des transports et communications a subi des préjudices matériels considérables et des pertes financières exorbitantes, venant s'ajouter aux conséquences psychologiques négatives sur les capacités, les aspirations et le moral de l'ensemble des personnes travaillant dans ce secteur. Les pertes financières encourues ont été estimées à quelque 1 157 523 500 dollars.

Les préjudices matériels et pertes financières subies sont exposés en détail ci-dessous.

### 1. Compagnie des lignes aériennes arabes libyennes

La Compagnie des lignes aériennes arabes libyennes a subi les plus lourdes pertes financières, soit quelques 65 962 500 dollars, ce qui a contraint ses responsables à fermer la plupart des agences de la Compagnie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et à licencier la plus grande partie du personnel, vu l'impossibilité de faire face à l'énormité des dépenses encourues.

### 2. Office public des aéroports

L'Office public des aéroports a subi des pertes financières d'un montant de 65 962 500 dollars, ce qui a entraîné sa dissolution et l'arrêt complet de ses

activités, faute de rendement matériel et économique, en raison de l'interruption des vols internationaux en provenance et à destination de la Libye. Ces pertes financières viennent s'ajouter aux frais de maintenance des aéroports (sans aucun bénéfice financier), y compris le montant des salaires versés aux techniciens chargés d'effectuer ces travaux.

3. Office de l'aviation légère

L'Office de l'aviation légère a enregistré des pertes financières s'élevant à quelque 22 337 000 dollars, faute de pouvoir obtenir les pièces de rechange nécessaires au fonctionnement de ses appareils et à la formation de ses membres d'équipage, et compte tenu de l'impossibilité d'exécuter ses plans et programmes futurs conformément aux normes reconnues sur le plan international, ce qui a entraîné l'arrêt de l'utilisation de bon nombre de ses appareils.

4. Compagnie arabe libyenne de fret aérien

La Compagnie arabe libyenne de fret aérien a enregistré des pertes financières d'un montant d'environ 179 300 000 dollars à la suite de l'interruption de ses activités tant intérieures qu'extérieures, faute de pouvoir obtenir les pièces de rechange nécessaires à la maintenance de ses appareils et à la formation des membres d'équipage, et compte tenu de l'impossibilité d'exécuter ses plans et programmes conformément aux normes reconnues sur le plan international, à quoi se sont ajoutées des dépenses supplémentaires (salaires et indemnités versés aux employés), en l'absence de tout profit économique, situation qui a entraîné la dissolution de l'Office.

5. Office public de l'aviation civile

L'Office public de l'aviation civile a enregistré des pertes financières d'un montant d'environ 49 millions de dollars se répartissant comme suit :

a) Salaires et indemnités versés aux employés sans qu'aucun bénéfice matériel n'ait été réalisé;

b) Perte de revenus annuels par suite de l'interruption des vols internationaux transitant par l'espace aérien libyen;

c) Par suite de l'interruption de la circulation aérienne, perte des revenus annuels liés aux services terrestres, aériens et maritimes ainsi qu'aux facilités connexes, venant s'ajouter aux nombreuses autres pertes financières imprévues liées aux services et facilités dans le domaine des transports aériens en général, dont le coût matériel et financier est difficile à évaluer.

6. Transports terrestres et maritimes et communications postales

Le secteur des transports terrestres et maritimes et des communications postales a enregistré des pertes financières considérables, dont on trouvera l'exposé ci-après :

a) Compagnie nationale des transports terrestres

La Compagnie nationale des transports terrestres a subi des pertes financières s'élevant à environ 56 034 000 dollars, dues à l'accroissement des taux d'utilisation des navires et à l'augmentation des coûts du matériel et des services de maintenance, ainsi que des pièces détachées. La Compagnie a également dû faire face à des difficultés, obstacles et retards en ce qui concerne l'émission des lettres de garantie bancaire au profit des sociétés et groupements d'assurance internationaux.

b) Office national des ports

L'Office national des ports a enregistré des pertes financières s'élevant à environ 4 millions de dollars correspondant au produit de divers services et prestations, et a en outre été dans l'incapacité d'obtenir les appareils, pièces de rechange et matériel de fonctionnement et de maintenance nécessaires.

c) Office public des postes et télécommunications

Les pertes financières enregistrées par l'Office public des postes et télécommunications s'élèvent à environ 49 210 000 dollars du fait de l'accroissement des dépenses supplémentaires et par suite de la mise en place de bureaux intermédiaires chargés de l'envoi et de la réception du courrier international en provenance et à destination de la Libye. Il faut ajouter à cela les avoirs gelés auprès des bureaux de poste de pays étrangers pour le compte de l'Office public des postes et télécommunications.

Réseaux routier et ferroviaire

L'utilisation plus intensive du réseau de voies de communication terrestres par divers types de véhicules, publics et privés, de transport de personnes et de marchandises ainsi que le recours accru au transport ferroviaire se sont traduits par une dégradation continue du réseau et de ses extensions sur tout le territoire de la Grande Jamahiriya. Il a donc fallu consacrer davantage de ressources financières à l'entretien du réseau et des sommes considérables pour couvrir les dépenses d'entretien général du parc de véhicules de transport, sans compter le coût de la consommation accrue de combustibles et de produits dérivés, le total des pertes correspondantes étant évalué à environ 12 000 000 de dollars.

L'application de la résolution 883 (1993) du Conseil de sécurité est à l'origine de nombreuses difficultés dans le secteur des transports et des communications : gel de certains avoirs financiers d'entreprises, institutions et organismes publics du secteur; difficulté d'émettre les garanties bancaires nécessaires pour l'exécution des projets du secteur et des organismes publics qui en relèvent; et autres difficultés liées aux procédures d'assurance et au surcoût des virements à l'étranger effectués par les entreprises et organismes publics du secteur. Les pertes financières subies par le secteur des transports et des communications peuvent être ventilées comme suit :

/...

Entité	Montant des pertes
Compagnie des lignes aériennes arabes libyennes	719 680 000
Office public des aéroports	65 962 500
Compagnie de transport aérien léger	22 337 000
Compagnie arabe libyenne de fret aérien	179 300 000
Office public de l'aviation civile	49 000 000
Compagnie nationale générale des transports maritimes	56 034 000
Office national des ports	4 000 000
Office public des postes et télécommunications	49 210 000
Réseaux routier et ferroviaire	12 000 000
<b>Total</b>	<b>1 157 623 500</b>

### III. INDUSTRIE ET MINES

Le secteur de l'industrie et des mines continue de subir des dommages matériels et autres préjudices considérables depuis la mise en oeuvre des sanctions obligatoires en application des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité. Le total des pertes financières correspondant à ces répercussions négatives croissantes sur tous les aspects du développement des activités industrielles s'établit à 4 150 678 942 dollars environ et s'explique principalement par les phénomènes suivants :

1. Forte chute, de plus de 70 %, des taux d'utilisation de la capacité de production dans le secteur de l'industrie et des mines et dans les sociétés et entreprises qui en relèvent.
2. Diminution, de 30 % par rapport aux années précédentes, des taux d'exécution des budgets de fonctionnement (en devises) par suite de la difficulté à constituer les garanties bancaires exigées des banques et institutions financières libyennes par les banques étrangères.
3. Baisse du pouvoir d'achat des budgets de fonctionnement par suite des difficultés et retards touchant l'émission des lettres de crédit et la nécessité de passer par des intermédiaires financiers étrangers.
4. Multiplication du nombre des intermédiaires dans la passation des marchés pour l'acquisition des biens et services nécessaires à la production, des matières premières et des matériaux d'entretien, d'où une augmentation du coût de production des produits industriels dans les secteurs tant public que privé.

S'agissant des dommages matériels et des répercussions négatives, tant directes qu'indirectes, subis par le secteur de l'industrie et des mines et les entreprises et institutions qui en relèvent, et évalués au total à près de 4 150 678 942 dollars, les manifestations en sont les suivantes :

- a) Arrêt de nombreuses unités de production relevant d'entreprises et d'institutions du secteur de l'industrie et des mines faute de matières

/...

premières, de matériel nécessaire à la production, de pièces de rechange et d'articles d'entretien essentiels, etc.;

b) Arrêt ou ralentissement des programmes de remplacement, d'exploitation et d'entretien par suite de la difficulté d'obtenir des crédits bancaires et de communiquer avec les entreprises et institutions étrangères spécialisées dans le secteur de l'industrie et des mines;

c) Augmentation du coût des matières premières et, partant, augmentation des coûts de production et des prix des différents produits manufacturés localement;

d) Retards et difficultés touchant les programmes d'exportation de produits manufacturés;

e) Acheminement du fret par la seule voie maritime, ce qui a entraîné des retards dans la communication des offres et échantillons expédiés par des entreprises étrangères désireuses de fournir des articles urgents aux unités de production du secteur, si bien que ces offres et échantillons ne pouvaient être étudiés et analysés que tardivement et les décisions nécessaires n'ont pas pu être prises à temps. Ceci s'est répercuté sur les programmes d'ouverture de crédits et d'importation concernant tous les articles nécessaires;

f) Retards dans l'acheminement des documents relatifs aux crédits destinés à financer l'importation des matières premières nécessaires au fonctionnement des unités de production, si bien qu'il a fallu recourir à des procédures de financement des importations nécessitant des garanties bancaires qui prennent plus de temps et ont des répercussions négatives sur les programmes de production et les objectifs dans ce domaine;

g) Retard dans l'acheminement des matières premières et pièces de rechange à caractère urgent importées de l'étranger qui étaient normalement acheminées par voie aérienne, ce qui a entravé les activités de production industrielle dans la plupart des unités de production qui utilisent des matières premières ne pouvant pas être stockées pendant de longues périodes;

h) Réticence des représentants de certaines sociétés internationales spécialisées dans des domaines relevant du secteur de l'industrie et des mines à se rendre dans la Jamahiriya pour étudier les possibilités de coopération avec les entreprises libyennes et étrangères en Libye par suite des contraintes qu'impose le voyage par voie terrestre ou maritime;

i) Réticence de certaines sociétés internationales à exploiter les possibilités de coopération avec les entreprises libyennes par suite de la multiplicité des mécanismes financiers et des procédures administratives, d'où une perte de temps, d'efforts et de possibilités d'affaires – en ce qui concerne plus particulièrement les procédures d'émission de lettres de crédit – et un surcroît de frais;

j) Complications touchant l'organisation de l'accueil et du départ des experts et équipes de coopérants techniques étrangers ainsi que des experts libyens envoyés à l'étranger pour des missions officielles ou des voyages

d'étude ou de formation, d'où des coûts supplémentaires résultant de l'utilisation de moyens de transport complémentaires par voie terrestre ou maritime pour se rendre dans des pays frères et amis voisins, et une fatigue supplémentaire liée à ces voyages qui peut avoir pour effet psychologique de dissuader ces experts de continuer d'apporter leur précieuse contribution et leurs grandes compétences théoriques et pratiques en vue de parvenir à une plus grande efficacité dans les divers domaines de la coopération scientifique et technique;

k) Entraves touchant les programmes de formation à l'étranger, qui sont de la plus haute importance pour le remplacement du personnel expatrié par du personnel technique local formé au fonctionnement et à la gestion d'unités de production à haute technicité, ce qui revient à priver ces experts libyens de la possibilité d'acquérir les connaissances techniques de pointe requises pour suivre l'évolution technologique du secteur industriel dans les différents pays du monde industrialisé;

l) La poursuite du blocus aérien imposé à la Jamahiriya en raison de l'application des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité et les conséquences négatives considérables qui en ont découlé ont eu pour effet de limiter la capacité des sociétés et entreprises du secteur industriel et minéralier à réaliser les objectifs qu'elles se sont assignés, d'où une baisse de la production et des taux d'utilisation de la capacité de production, ce qui a contraint les responsables du secteur à renoncer à une partie de la main-d'oeuvre nationale et des coopérants étrangers, et la perte de nombreuses possibilités d'emploi tant pour les Libyens que pour des étrangers qualifiés résidant dans la Grande Jamahiriya.

#### IV. ÉCONOMIE ET COMMERCE

À l'instar de tous les autres secteurs d'activités essentiels, le secteur de l'économie et du commerce a pâti du blocus aérien imposé à la Grande Jamahiriya par suite de l'application des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité. Le total des pertes financières du secteur se monte à ce jour à 4 milliards 257 millions de dollars environ et s'explique essentiellement par le phénomène suivant :

a) Incidences sur le produit national brut à travers la production industrielle et agricole, les pêches et les transactions financières et bancaires;

b) Détérioration des activités d'importation et d'exportation par suite de l'augmentation des coûts d'achat et de transport des marchandises qu'il est possible d'importer;

c) Diminution notable des recettes d'exportation en raison de la baisse de la production des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des pêches, le blocus aérien interdisant l'exportation par voie aérienne;

d) Gel des avoirs financiers libyens à l'étranger, d'où la perte des facilités bancaires communément pratiquées au plan international et les retards



dans les opérations financières et l'émission de lettres de crédit par suite de la réception tardive des documents pertinents;

e) Augmentation notable des prix sur les marchés intérieurs, de plus de 200 % pour certains produits et de 70 à 150 % pour d'autres, d'où une forte baisse de l'épargne des consommateurs libyens, en particulier ceux qui ont les revenus les plus modestes, et une diminution du revenu réel des ressortissants d'autres pays vivant en Libye;

f) Perte de possibilités commerciales pour les hommes d'affaires libyens et étrangers et pertes financières par suite de l'obligation de voyager par voie terrestre ou maritime et via un ou plusieurs pays tiers, avec tous les retards que cela implique.

Les pertes financières considérables et leur répercussions négatives sur le secteur de l'économie et du commerce peuvent être ventilées comme suit :

1. Pertes financières résultant de la non-exécution de lettres de crédit concernant les rubriques suivantes : importation de divers articles de confection et de prêt-à-porter; lait et autres aliments pour enfants; articles électriques et autres; pièces détachées; matériel de bureau et articles de ménage; et autres produits essentiels importés de l'étranger pour pourvoir aux besoins des consommateurs sur le marché intérieur : 890 millions de dollars.
2. Pertes financières résultant du déficit de production dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des pêches et dont les répercussions commencent à se faire sentir chaque jour davantage sur le marché intérieur libyen : 2 575 000 dollars environ.
3. Pertes financières résultant de la diminution des exportations des secteurs de l'agriculture et des pêches par suite du maintien du blocus aérien : 374 millions de dollars.
4. Pertes financières résultant du gel des avoirs libyens à l'étranger et du refus d'accorder la moindre facilité pour l'émission de lettres de crédit ou les transferts de fonds pour les opérations d'importation et d'exportation effectuées par des opérateurs tant publics que privés : 218 millions de dollars.
5. Pertes financières correspondant au surcroît de frais de voyage des hommes d'affaires libyens, des secteurs tant public que privé, par suite de l'obligation où ils sont d'organiser leur itinéraire en fonction de celui de compagnies aériennes étrangères à partir des aéroports de pays voisins, ce qui rallonge l'itinéraire jusqu'au lieu où ils doivent se rendre, ainsi que les contraintes psychologiques résultant du surcroît de fatigue et des retards.

#### V. ÉNERGIE (PÉTROLE ET ÉLECTRICITÉ)

Le secteur de l'énergie (pétrole et électricité) a subi des pertes matérielles et des répercussions négatives considérables qui ont touché la

/...

plupart des équipements et entités économiques vitaux de ce secteur du fait des sanctions obligatoires appliquées en vertu des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité. Le total des pertes financières ainsi subies par ce secteur se situe aux alentours de 3 milliards de dollars.

L'ampleur de ces pertes matérielles et financières subies par le secteur de l'énergie (pétrole et électricité) se manifeste essentiellement sous les aspects suivants :

1. Retard dans le perfectionnement des raffineries de pétrole libyennes et pertes sur le plan de la valeur ajoutée.
2. Retard dans le perfectionnement des industries pétrochimiques.
3. Hausse des prix des produits et matériels importés.
4. Hausse des frais de transport.
5. Hausse du fret et des frais de commercialisation.
6. Perte de possibilités de concurrence sur les marchés extérieurs.
7. Perte de possibilités d'investissement.

Total des pertes financières correspondant aux dommages matériels considérables résultant de l'application des résolutions 748 (1992) et 883 (1993) pour la période allant du 15 avril 1992 au 31 décembre 1995 :

18 734 702 224 dollars

Ventilation par secteur	Dollars
Santé et sécurité sociale	187 250 000
Agriculture et élevage	5 982 249 782
Transport et communications	1 157 523 500
Industries et mines	4 150 678 942
Économie et commerce	4 257 000 000
Énergie (pétrole et électricité)	3 000 000 000
<b>Total</b>	<b>18 734 702 224</b>

Le 20 août 1996

-----